

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et en même temps, ils ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des à priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, rencontres OGE...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les projets et les activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par le règlement intérieur, document de référence.

Ce document, élaboré, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appelle l'adhésion de chacun. Il sera présenté et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. **Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document.**

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.



L' alliance entre parents et enseignants sur les règles de l'école...

pour créer les conditions du progrès scolaire



Quand un enfant sent ses parents et ses enseignants d'accord, il est plus heureux à l'école et apprend mieux.

Enseignants 	➤ Nous assurons la sécurité des élèves par une surveillance active ... ➤ Nous faisons de notre mieux pour assurer la justice scolaire ... ➤ Nous éduquons aux relations sociales ; ➤ Nous associons les familles à la gestion des comportements ... ➤ Nous faisons vivre le règlement ...	→ en filtrant les entrées et en protégeant les enfants de toute intrusion d'adultes extérieurs ; → en mettant en œuvre le protocole de surveillance ; → en assurant une surveillance mobile dans les espaces prévus ; → en intervenant systématiquement sur tout geste interdit ; → en accueillant la parole des enfants ; → en faisant vivre et appliquer strictement le règlement qui prévoit sanctions et travail sur la réparation ; → en étant modélisant et exigeant (civilité, règlement, respect, bienveillance) ! → en outillant les élèves pour les amener à régler pacifiquement un conflit ; → en accompagnant auteur et victime dans la prise de conscience des conséquences de l'acte (empathie) ; → en informant les familles en cas de débordements graves ou répétitifs ; → en accueillant la parole des parents et en répondant aux demandes d'informations ; → en rappelant la loi et la règle quand c'est nécessaire ; → en l'appliquant dans les espaces collectifs (cour, WC, escaliers, ...) → en conduisant des séances d'apprentissage en classe (sanction, réparation, empathie, expression des sentiments, débats, ...) → en menant des campagnes de sensibilisation chaque année ;
Parents 	➤ Nous faisons alliance avec les enseignants sur les règles à respecter et les comportements à adopter ; ➤ Nous faisons confiance aux enseignants pour régler les conflits <u>à l'intérieur de l'école</u> ; ➤ Nous avons le droit à l'information ➤ Nous participons à la sécurité des élèves	→ en tenant le même discours éducatif à la maison : « il faut respecter les autres ; ne jamais avoir recours à la violence, demander l'aide d'un adulte, être poli, respectueux des règles et des personnes... » → en connaissant les règles de l'école (règlement) → en les informant de tout problème éventuel ; → en ne remettant pas en cause les décisions et les sanctions sans avoir cherché à s'informer auprès des enseignants ; → Tout parent peut être reçu par un enseignant ou le directeur, sur demande de rendez-vous. → en annonçant son entrée dans l'établissement ; → en s'interdisant d'intervenir directement auprès d'un enfant dans l'école ;

Le tableau ci-dessous est à signer en double exemplaire et l'un d'eux est à retourner à l'école. Les signatures ont une valeur d'engagement. En cas de non-respect de cette charte, la direction se réserve le droit de rompre l'inscription de l'enfant.

L'enfant (Nom et Prénom) : Date et signature :	Les parents Date et signature :
Le chef d'établissement Date et signature : 01/09/2025 	L'enseignante Date et signature :